



# Plan de lutte prévention de l'intimidation et de la violence

Nom de l'école: École des Hautbois

## Document à l'intention des parents

### Quelques définitions

#### Définition conflit

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

#### Définition violence

Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

#### Définition intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

### À notre école

L'école des Hautbois est une école SCP. Le programme SCP mise sur une approche éducative basée sur les apprentissages socioémotionnels tels que la gestion de la colère, l'empathie, la confiance en soi et l'ouverture à la différence. La cour de l'école est le principal endroit où les élèves sont susceptibles d'être témoins ou de subir un geste d'intimidation à caractère physique, verbal ou social. Dans certaines situations, les gestes sont involontaires et sans anticipation des effets sur l'autre. Des manifestations sont également observées relativement à des actes d'intimidation commis dans le cyberspace et lors du transport scolaire. À l'école des Hautbois, nous ne tolérons pas les gestes violents, ni les actes d'intimidation. Nous travaillons auprès des élèves et des parents, afin d'encourager la dénonciation.

### Portrait de la situation

Les conditions favorables du climat sain et sécuritaire à l'école : (1) Environnement calme. (2) Équipe engagée à enseigner les comportements attendus au regard des règles de vie. (3) Capacités à intervenir auprès des élèves en situation d'intimidation. (4) Prévention constante. (5) SCP qui valorise les comportements attendus et les initiatives de bienveillance. (6) Gestes de violences physiques en diminution.  
Les points de vigilance à l'école : (1) Langage vulgaire, inadéquat, blessant, dévalorisant entre les élèves lors des moments non structurés (récréations, pauses du dîner, transport, web). (2) Sentiment d'inquiétude socio-émotionnelle (insécurité face à la violence verbale ou moqueries). (3) Peu de dénonciation.

## Priorités/objectifs/moyens

**Nos priorités :**

- 1)Diminuer la violence verbale (intention de nuire ou de faire du mal (insulter, menacer, ridiculiser)
- 2)Aborder la violence verbale par une approche éducative sous l'angle de la prévention
- 3)Mobiliser (intervenants et parents) à l'importance d'intervenir et dénoncer toute forme de violence  
S'assurer d'une communication de qualité avec les parents (victime et auteur)

**Notre objectif prioritaire :**

Diminuer le nombre d'événements liés à la violence (verbale et physique) entre les élèves d'ici juin 2024.

Indicateur : Réduction du nombre d'événements de violence verbale de 50 % d'ici 2027.

4 régulations prévues (sondage auprès des élèves) : octobre - janvier - avril - juin

**Les moyens prioritaires :**

- Prévention universelle, mesures éducatives et campagne de sensibilisation (niveau 1 d'intervention)
- Modalités de dénonciations et de signalements à des fins d'analyse d'une situation et de gradation d'interventions
- Mesures d'aide : Plan d'accompagnement, PI, protocole (niveau 3 d'intervention)

## Moyens pour signaler une situation

Il est primordiale que tous les parents comprennent qu'il est important de collaborer avec l'équipe des intervenants pour toutes situations impliquant des actes de violence et d'intimidation.

Il est primordiale que tous les parents apprennent à distinguer la différence entre un acte d'intimidation, un conflit et un manque de respect.

Courriels :

Direction : [jedenoncehautbois@cssrdn.gouv.qc.ca](mailto:jedenoncehautbois@cssrdn.gouv.qc.ca)

Poste : 3900

Mme Beaupré TES : [beupres@cssrdn.gouv.qc.ca](mailto:beupres@cssrdn.gouv.qc.ca)

Mme Cotton TES : [cottonl@cssrdn.gouv.qc.ca](mailto:cottonl@cssrdn.gouv.qc.ca)

Poste téléphonique TES : 3906

## **Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté**

### **Au moment où un acte est constaté**

**Actions 1er Intervenant:**

- Mettre fin au comportement inadéquat;
  - Nommer le comportement attendu en lien avec le code de vie;
  - Orienter l'élève vers les comportements attendus;
  - Vérifier sommairement l'état de la victime;
  - Consigner et transmettre;
  - Transmettre l'information au 2e intervenant;
- Actions 2e Intervenant :**
- Évaluer et analyser la situation
  - Recueillir l'information
  - Rencontrer la victime, les auteurs et les témoins
  - Assurer la sécurité de la victime
  - Évaluer la gravité du comportement
  - Informer les parents de la situation et les associer à la recherche de solution
  - Identifier les mesures de soutien ou d'encadrement à mettre en place
  - Assurer le suivi des interventions
  - Consigner la situation
  - Informer la direction
  - Suivi de la direction à court et moyens termes auprès du 2e intervenant, de l'élève et de sa famille.

### **Mesures de soutien et d'encadrement**

**Victime :**

- Reconnaitre l'incident.
- Assurer la sécurité de la victime et planifier des actions selon l'ensemble du contexte.
- Postvention (établir un climat de confiance).

**Auteur :**

- Assurer des mesures de soutien et d'encadrement.
- Au besoin, Implication des intervenants et partenaires (parents, professionnels, policier éducateur).
- Surveiller les comportements de l'élève.
- Faire des rencontres de suivi.

**Témoins :**

- Rencontrer les témoins.
- Rassurer et préciser que la situation est prise en charge.
- Renforcer ou sensibiliser positivement la dénonciation.
- Postvention auprès du témoin ou des témoins.

### **Sanctions possibles**

**Niveau 1 (respect du principe de gradation) :**

Activités de réflexion personnelle, retrait de l'activité, geste de réparation, médiation, informer l'élève des possibilités de sanction si répétition, Memo.  
(sanction en conformité avec le contrat La clé du respect).

**Niveau 2 :**

Appel au parent (TES), retrait (classe d'accueil d'une période ou suspension interne), réflexion, programme PEP, jeux dirigés, feuille de route, mise en place du contrat La clé du respect, Memo.

**Niveau 3 :**

Appel au parent (direction), suspension externe / retour avec les parents obligatoire, protocole de prévention active, plan d'intervention, références à des ressources (internes, externes DPJ), (au besoin) policier éducateur. (sanction en conformité avec le contrat La clé du respect), plan de réintégration, suivis réguliers en présentiel avec les parents.

### **Suivi à tout signalement ou plainte**

**Niveau 1 et 2 :**

**Suivi fait (TES) en rencontre individuelle avec les élèves concernés. Communication avec les parents par le titulaire ou la TES (Consignation du signalement ou de la plainte).**

**Niveau 3 :**

**Suivi fait par la TES et la direction, auprès des intervenants, de l'élèves ou des élèves, collaboration avec les partenaires (internes et/ou externes) et les parents.**